

Conseil syndical

27 octobre 2016 - Sézanne

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)
Madame Dany-Cécile CARTON
Madame Marité LECOUTURIER
Monsieur Gérard AMON
Monsieur Pierre ANCELIN
Monsieur Jean-Paul BERNIER
Monsieur Philippe BONNOTTE
Monsieur Roland BOULARD
Monsieur Bernard CHAMPION
Monsieur Michel DAUTEUIL
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Michel JACOB
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Bruno LEGRAND
Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Claude POUZIER
Monsieur François ROBIN

Ordre du jour :

- Communications du Président
- Modifications statutaires
- Désignation de représentants
- Projet de territoire
- Fonction publique
- Questions diverses

Date de convocation : 21 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 3 novembre 2016

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PÉTR du Pays de Brie et Champagne.

Etait représenté :

Monsieur James AUTREAU (Bernard CHAMPION)

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Communications du Président :

Le Président indique que, conformément à la délégation qu'il a reçue pour la passation des marchés relevant de procédures adaptées, il a procédé à la signature du marché relatif à la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec le cabinet Id-Act dans les conditions évoquées lors de la précédente réunion du Conseil syndical.

Modifications statutaires :

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le projet de modifications des statuts, applicable au 1^{er} janvier 2017. Cette modification, qui sera soumise aux 5 communautés de communes membres du PÉTR prévoit :

- Une modification de la représentativité des EPCI membres suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ainsi, le Conseil syndical comptera 24 membres, dont 6 pour la CC de la Brie Champenoise, 6 pour la CC du Sud-Marnais et 12 pour la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des CC des Coteaux Sézannais, du Pays d'Anglure et des Portes de Champagne. (Mode de calcul : 3 délégués par tranche de 5000 habitants jusqu'à 10 000 habitants puis 2 délégués supplémentaires par tranche de 5000 habitants supplémentaire)
- La prise de compétence : Mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
- La fixation à 6 mois du délai d'adoption du règlement intérieur.

Désignations :

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la désignation de :

- Michel LIEGEOIS comme référent élu pour le Comité National d'Action Sociale
- Etienne DHUICQ comme délégué à l'Assemblée générale de la SPL Xdémat ainsi qu'à son assemblée spéciale.

Aménagement du territoire

Le Président et l'équipe du Pays présentent l'état d'avancement des travaux actuellement menés. Les informations sont disponibles auprès des services du Pays. Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations.

Afin de finaliser l'évolution de la structure associative en PÉTR, il convient de reprendre formellement les activités restant assurées à ce jour par l'association de pays.

Le Conseil syndical décide donc à l'unanimité :

- De reprendre l'activité « Pays » jusqu'alors assumée par l'Association du Pays de Brie et Champagne en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2017.
- De créer un poste de Chef de Projet « Pays » qui sera pourvu par transfert du personnel de l'association (conformément à l'article L 1224-3 du Code du Travail) selon les modalités du projet d'organisation des services approuvé le 10 mars 2016 et ayant reçu un avis favorable du comité technique en date du 21 avril 2016.

Patrice VALENTIN,
Président

